

◆ **BENALI Abdelkader, *Le cinéma colonial au Maghreb***, Paris, Editions du Cerf, 1998, 371p.

Le récent centenaire du cinéma, avec les commémorations d'usage, a permis à certains de re-découvrir des genres mineurs tels que les films coloniaux, aux implications formelles et idéologiques révolues. C'était oublier l'impact de ces films à leur époque. Il était nécessaire, pour sortir ces films du registre de la propagande où ils sont cantonnés depuis les indépendances, de porter un nouveau regard tenant compte de la spécificité de la matière examinée. C'est chose faite par cet essai, qui nous démontre sans faute comment Maghreb et espace colonial ont deux statuts filmiques différents qui coexistent sans se confondre. Certes, ce cinéma a valeur de discours, par les signaux qui, à force d'être reproduits, se muent en



réservoir sémantique (les colonies françaises ont été au tournant de ce siècle plus connues par l'image que par la presse), et par la transformation qu'il assure d'une opinion en savoir : la représentation d'un pays étranger est d'abord l'histoire d'une prise de possession, celle d'une création de sens. Seule une présence coloniale conçue comme opération de remplissage permet de comprendre l'importante place accordée au Désert (marque mystique ?). Ces fictions créent un

espace normatif capable de raconter l'épopée française, même si son champ d'action consiste avant tout à intégrer le Maghrébin dans la mythologie occidentale. Vision objectivée au possible : nombres de séquences à caractère documentaire servent seulement la mise en place de l'intrigue. La personnification du colon, sa présence et individualité, sa valorisation... fait face à une massification de l'indigène traité comme simple élément du décor ou foule dans un espace extérieur anarchique à représentation incomplète, limitée à une enceinte et une mosquée. Le mythe de non-civilisé va de pair avec la nature vierge du territoire. Nous sommes sensibilisés aux visions médiévalisantes, à la légitimité de la domestication coloniale telles que décrites à l'époque, aux présences féminines même marginales (comme conjuration d'un opacité collective), au refus de la langue (perçue comme signe décoratif incapable de servir à autre chose que des croyances ou pratiques révolues), aux transitions : le passage des territoires considérés comme univers de rêve et de fantasme vers la mélancolie généralisée des années 1930 s'inscrirait dans la "mythologie de l'échec" de l'époque. En éclairant comment l'espace écranique engendré est celui de la métropole plus qu'un espace purement colonial, cet ouvrage renseigne sur les constitutions d'espaces confrontés à leurs références. Cinquante années de cinéma colonial maghrébin nous font suivre sans peine Antinéa : "Les hommes remontent tous à la source de leurs songes..."

◆ **BLILI TEMIME Leïla, *Histoire de familles - Mariages, répudiations et vie quotidienne à Tunis, 1875-1930***, Tunis, Script, 1999.

Cet ouvrage d'anthropologie juridique dont l'objet d'étude est la famille, est à l'origine une thèse de 3^e cycle en histoire soutenue en 1986. Le dépouillement des registres de notaires, des tribunaux du *Char'*, de la commission d'épuration des *habous*, de la *gami'at alawkâf* et celles du gouvernement tunisien, à côté d'une abondante bibliographie et d'une enquête auprès de ses "aïeules", a permis à l'auteur de décrire la pluralité des structures familiales et de l'organisation domestique dans le milieu citadin tunisois entre 1875 et 1930. Le retour aux sources juridiques lui a offert la possibilité de confronter la théorie du droit savant avec

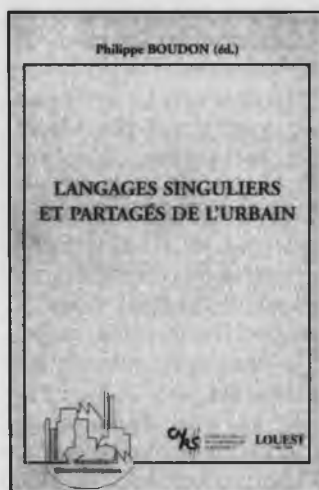


les pratiques sociales. À travers une typologie des catégories sociales de l'époque (religieux, aristocrates, artisans, commerçants, domestiques...) et une comparaison avec le milieu rural est décrite décrit la diversité des pratiques familiales ou individuelles dans la conciliation des règles juridico-religieuses et des intérêts de chacun. L'Islam demeure le substrat du statut de la femme et le discours

fondateur de l'organisation familiale malgré une évolution sociale au sein d'une minorité tunisoise "avant-gardiste". Résistance des jeunes filles devant le droit de *Jabr* [droit de contrainte matrimoniale], clauses particulières insérées dans le contrat de mariage [dit contrat "kairouanais"] visant à empêcher la polygynie et la répudiation, mariages non conforme au modèle de l'endogamie de lignée agnatique, autant d'attitudes qui "brouillent les pistes" de l'ethnologie coloniale classique. Les formes et les causes diverses de la dissolution du lien matrimonial, les conséquences pécuniaires qui s'ensuivent et la pratique du "tayas" déjouant les règles charaïques de la triple répudiation, sont des faits révélateurs des combinaisons multiples dans les relations conjugales. Elle conclut enfin sur des considérations féministes sur le statut de la femme et des enfants "témoins muets de l'histoire", débat amorcé par Tahar Haddad en 1930. À travers une méthode pluridisciplinaire où anthropologie, sociologie et ethnologie se rencontrent, L. Blili Temime pose les jalons d'une approche plus "réaliste" de la famille tunisienne. Elle remet ainsi en question les archétypes induits par la théorie de la segmentarité, tels que "famille patriarcale", "musulmane", "traditionnelle" ou "élargie", dans une réfutation de la dichotomie "tradition" / "modernité".

◆ **BOUDON Philippe** (éd.), *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, L'Harmattan (Villes et Entreprises), 1999, 239 p.

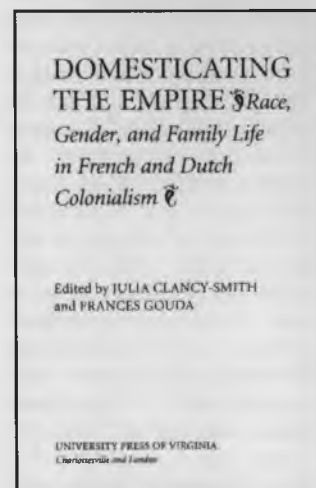
Parce que la recherche comporte toujours une part théorique et un aspect conceptuel, et parce que chacun fonctionne toujours en raisonnant par rapport à sa formation disciplinaire (à l'intérieur de laquelle les mots peuvent prendre un sens particulier et spécifique), *l'enjeu terminologique recouvre* [dans bien des cas] *un enjeu épistémologique* au-delà de savoir, à l'image du terme *morphologie urbaine*, s'il recouvre un concept fondateur ou un vide théorique. Pour le moins, les mots désignent et composent à la fois une *échelle sémantique* par laquelle l'architecte peut dimensionner, découper ou référer un espace lors de sa conception ; et il est important de rendre compte des savoirs qui sous-tendent les pratiques de



conception et leur apprentissage dans les écoles d'architecture. Ce recueil des actes du colloque *Redistribution des légitimités de l'architecture et de l'urbain, recomposition des savoirs de la conception*, propose une première mise au point des langages métiers liés aux savoirs de l'architecture et de l'urbain. L'accent est autant mis sur les *catégories de discours relatifs à la ville* ["savants", "techniques", "professionnels" ou encore "ordinaires"] que sur des contresens et différences d'approche possibles lors de passages d'une discipline à une autre même proche [des "architectes" aux "architectes-urbanistes"] de mots et du contexte de leur usage ["échelle", "urbanisme", "type" mais aussi "paysage urbain", "espace public"...], mais aussi des méthodologies de travail auxquelles elles se réfèrent dans chacun des cas ["projets urbanistiques" et "projetation urbaine"]. Le débat dans l'Espagne du XIX^e siècle portant sur les *extensions urbaines* et l'histoire de ce terme ["ensanche de población"] nous rend attentif à sa mise en place dans les différents langages, et en particulier les différenciations à effectuer entre sa définition juridique, son fondement idéologique et son acceptation dans le contexte populaire et médiatique. La notion même de "densité", entre *outil de conception* et *outil de négociation*, est révélatrice à ce sujet. Il se met en place un véritable *parlé de la négociation dans le projet urbain* et il est recommandé dès lors, pour lever les ambiguïtés dans des *situations multiprofessionnelles*, de *référer le vocabulaire aux activités même du sujet...* Mais, à évoquer les évolutions importantes auxquelles sont soumis ces termes ou leur emploi, nous devrions garder en mémoire que *définir des familles* [de sens] *ne permet pas de résoudre des problèmes, mais de les poser : définir à quelles ressemblances on se réfère, à quelles différences et pourquoi [...] veut aussi dire s'habituer à ne pas vouloir tout définir de manière irrévocable.*

◆ **CLANCY-SMITH Julia, GOUDA Francis** (éds.) *Domesticating the Empire, Race, Gender and Family Life in French and Dutch Colonialism*, University Press of Virginia, 1998, 348 p.

Le titre de cet ouvrage donne le ton. Les termes *Domesticating the Empire*, font à la fois référence à l'aspect domestique, féminin, ainsi qu'à la perception des colonies comme entité sauvage, qu'il s'agirait de "dompter". C'est autour de cette ambiguïté, dans les rapports entre métropole et colonies, que les contributions nous proposent de réfléchir. Les femmes, souvent considérées comme les gardiennes des limites d'une société (biologiques, culturelles), occupent une position présentée comme à la fois périphérique et centrale.



Cependant, cette place est constamment retravaillée, modifiée, par les rapports quotidiens avec les colons, et les nouvelles images qui en découlent. Il ne s'agit évidemment pas d'un ouvrage sur les femmes dans les colonies françaises et néerlandaises, considérées comme catégorie circonscrites et isolées. La question de la femme n'a de sens que prise dans la totalité de la réalité sociale et historique ; l'étude porte ici sur l'élaboration

dynamique de la place de la femme européenne et indigène dans les colonies, à travers les représentations croisées des hommes et des femmes, métropolitains et colons. Les douze contributions se rallient autour des questions suivantes : comment les Européens, hommes et femmes dans les contextes coloniaux, concevaient-ils les différences entre les genres, et comment ces dernières étaient verbalisées dans leurs interactions avec les subordonnés indigènes ? Au-delà, les auteurs s'attachent à démontrer la manière dont ces comportements pouvaient informer la rhétorique politique en France et au Pays-Bas, ainsi que dans leurs colonies (Pedersen). Juxtaposer ces deux pays, permet au lecteur de prendre la mesure des particularités de certaines valeurs "nationales" et des changements subtils ou au contraire, dramatiques qu'elles ont subi, par le jeu de la confrontation aux réalités locales et historiques. Par ailleurs, au-delà de leurs différences, ces deux pays se retrouvent dans leur attitude face à "la question de la femme", dans la mesure où, l'un comme l'autre considèrent la place de la femme comme un critère d'évaluation pertinent du "développement" relatif de la culture indigène. L'article de Smith Kipp analyse les contresens d'un tel regard porté par les missionnaires néerlandais sur les femmes Karo de Sumatra.

◆ **LE SAOUT** Didier et **ROLLINDE** Marguerite (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Paris, Karthala / Institut Maghreb-Europe, 1999, 381 p.

Cet ouvrage collectif, fournit non seulement des clés d'explication des émeutes ayant frappé les pays du Maghreb, mais aussi d'utiles chronologies et les témoignages d'acteurs impliqués à des titres divers dans ces mouvements sociaux. De plus, la perspective comparative dans laquelle s'inscrit le livre renforce l'analyse des émeutes au Maghreb au regard d'événements du même ordre en Iran, en Grande Bretagne, en France et au Pays basque. Si les contributions des uns et des autres portent plutôt sur le Maghreb post-colonial, il convient de noter que deux textes analysent les mouvements sociaux au



Maroc et en Algérie pendant la période coloniale. Expressions d'une critique à l'encontre des représentants de l'ordre social, les émeutes tirent leur particularité de la soudaineté de l'émergence de la violence dans l'espace urbain. Comme le montrent, entre autres, les troubles de 1965 au Maroc, la révolte du pain de 1984 en Tunisie, et les événements d'octobre 1988 en Algérie, les émeutes sont marquées

par une symbolique qui imprègne la vie nationale maghrébine sur la longue durée. Les approches des uns et des autres présentent les émeutes comme une forme d'action collective aux mains de populations dominées dans les champs économique et social. Elles traduisent le plus souvent une difficulté, voire une impossibilité d'accès au système politique. L'émeute apparaît comme une forme d'action qui s'impose aux franges de la société mises à l'écart économiquement, socialement et politiquement. Les différentes contributions mettent l'accent sur la diversité des facteurs explicatifs des émeutes. Celles-ci peuvent être le résultat de la maturation des contradictions économiques et sociales qui traversent les sociétés ; la conséquence de l'exacerbation d'une crise politique ou encore le produit d'attentes déçues, de frustrations et d'un ressentiment croissant devant la perception des injustices, notamment chez une population jeune, souvent diplômée et sans perspectives d'avenir. Didier Le Saout pointe l'existence d'une "culture de l'émeute". Cependant contrairement à Bertrand Badie qui dans son ouvrage "Les deux Etats" en faisait une spécificité du monde arabo-musulman, il ne dissocie pas émeutes au Maghreb et en Europe. Au bout du compte un ouvrage indispensable pour comprendre le rapport des sociétés maghrébines au politique.

◆ **PANZAC** Daniel, *Les corsaires barbaresques. La fin d'une épopée 1800-1820*, Paris, CNRS Editions, 1999, 311 p.

L'auteur se propose de brosser un tableau équitable des corsaires barbaresques qui sont pour une large part à l'origine de la puissance des régences othomane d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Il confronte à la réalité des sources historiques - tant européennes que maghrébines - des visions empreintes d'affect. En effet, traités en héros au Maghreb, ils étaient par contre considérés comme des pirates sans foi ni loi en Europe. De 1795 à 1815, les régences se manifestent en Méditerranée comme elles l'avaient rarement fait auparavant. Elles réactivent la guerre de course avec ardeur, mais cette



pratique est ensuite délaissée au profit du transport maritime à destination et au service de l'Europe. L'ouvrage révèle les efforts déployés par les régences dans cette entreprise, pour s'insérer, à partir de 1806, dans l'activité économique méditerranéenne. De 1805 à 1814, les navires du Maghreb jouent de leur neutralité. Ces flottes, qui utilisent des bâtiments construits en Europe et emploient

un personnel largement chrétien, principalement dans leur encadrement, se développent. Mais cette entreprise est brisée par la concurrence européenne et ses visées en Afrique du Nord. L'auteur montre comment l'effondrement de l'Empire napoléonien en 1814 et le retour en force des Européens en Méditerranée fait échouer cette tentative. En effet, les années 1815-1818 sont une période charnière pour le Maghreb auquel, pour la première fois depuis trois siècles, on interdit l'utilisation de la mer. Privés de leurs ressources maritimes, les dirigeants des régences cherchent à compenser cette baisse par l'exploitation de l'intérieur du territoire. Endettés, affaiblis, marginalisés, victimes de calamités naturelles, en proie à l'instabilité politique et aux troubles intérieurs, les États du Maghreb se révèlent incapables de résister à la pression occidentale et de s'adapter à ces nouvelles conditions. À la fin des années 1820, les régences sont dans une situation de dépendance grandissante tant économique que politique vis-à-vis de l'Europe. Outre un aspect purement statistique qui analyse la composition des flottes en navires et en hommes, le contenu et l'importance du butin, le volume des échanges, l'ouvrage présente aussi des portraits de négociants maghrébins et leurs affaires.

◆ **HIBOU Béatrice** (dir.), *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala / CERI, 1999, 398 p.

A partir d'exemples pris en Europe de l'Est, en Asie, au Maghreb et en Afrique subsaharienne, cet ouvrage collectif se propose de renouveler l'analyse de la privatisation. Pour les auteurs, celle-ci ne se limite pas aux entreprises d'État et aux services publics, mais concerne également les fonctions régaliennes de l'Etat : la fiscalité, les douanes, la sécurité intérieure, et la Défense nationale. Par privatisation de l'Etat, ils entendent désigner "un processus de diffusion de l'usage d'intermédiaires privés pour un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'Etat et par redéploiement de ce dernier". Elle est "le résultat de



stratégies multiples qui traduisent une absence de confiance dans les institutions étatiques et la primauté accordée à la loyauté sur les relations fonctionnelles". Pour appuyer la démonstration, des phénomènes très divers sont analysés. C'est là que se situe le point faible de l'ouvrage, L'accumulation d'exemples ne vaut pas toujours démonstration. Si l'on se limite au cas de l'Afrique subsaharienne

et à l'article de synthèse de Béatrice Hibou, on ne voit pas toujours le fil conducteur entre la privatisation des douanes au Mozambique et le fait que le Président Arap Moï et ses acolytes jouent de la violence privée et ethnique à des fins de contrôle économique et d'accaparement de richesses. Peut-on également mettre sur le même plan l'analyse du rôle des confréries maraboutiques au Sénégal en tant qu'intermédiaires privilégiés du pouvoir aussi bien pour le contrôle politique des populations que celui de leurs activités économiques, et le fait que se soit la compagnie pétrolière Elf qui assure la trésorerie de l'Etat congolais et paye ses dettes ? La différence n'apparaît pas toujours nettement entre appropriation privée de l'appareil d'Etat et délégation de fonctions jusqu'alors accomplies par celui-ci. Le premier phénomène ressortit à des modalités patrimoniales de gestion du pouvoir, l'Etat se confond alors avec la personne du gouvernant et dès lors le "public" demeure l'affaire de personnes privées. Aussi la création d'un fonds social géré directement par un gouvernant et alimenté par les contributions "volontaires" d'entreprises et de particuliers relève-t-il bien plus du caractère patrimonial de l'Etat que d'une privatisation de la fiscalité, dans le sens où une entreprise privée serait en charge de gérer le système de collecte des impôts.

◆ **BISSON Danielle, BISSON Jean, FONTAINE Jacques** : *La Libye. À la découverte d'un pays*. Tome I : Identité libyenne. 196 p. , *La Libye. À la rencontre d'un pays*. Tome II : Itinéraires. 357 p. , Paris, L'Harmattan, 1999.

Les auteurs ont réussi l'exercice difficile de rédiger un ouvrage sur la Libye, à la fois scientifique, savant et touristique destiné à des publics aussi bien profanes qu'avertis pour ne pas dire érudits. Le premier volume traite des fondements historiques, géographiques et de l'évolution socio-économique et politique de la Libye actuelle... Les auteurs remontent à l'aube de la préhistoire libyenne à travers les établissements humains depuis l'homme moustérien, puis à l'arrivée des ancêtres des Berbères (ou Protoméditerranéens). Puis sont présentés, tour à tour, les périodes de présence punique, grecque,



romaine et byzantine, puis celles de l'islamisation et de l'arabisation (la conquête arabe). Le règne des Qaramanlis (1711-1835) prépare la mise en place des fondements de l'Etat libyen contemporain. Leur chute, en raison du retour en force du règne direct de l'empire ottoman, fera de la Libye une pièce maîtresse dans le jeu international de rivalités et d'influences entre la France, l'Angle-

terre et plus tard l'Italie, par cités, confréries et groupes tribaux interposés, aussi bien sur le littoral que dans les profondeurs sahariennes. L'évolution politique et les mutations socio-spatiales de la Libye actuelle sont analysées : l'impact de la récupération des richesses nationales, l'urbanisation et la littoralisation extrême du peuplement (85 % de la population se regroupe sur 5,6 % du territoire), le phénomène immigratoire. L'option du transfert des eaux fossiles du désert vers les plaines et les villes du littoral succède à l'échec de l'option de l'agriculture désertique. Le volume 2 est destiné à la découverte et au voyage dans les trois principaux ensembles géographiques et culturels du pays : la Tripolitaine, le Sahara et la Cyrénaïque. S'imposent en premier lieu les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO comme la perle du désert, Ghadamès, ou les majestueuses Sabratah, Lepcis Magna et Cyrène. Sans oublier l'intérêt d'ensembles intermédiaires comme le Jabal tripolitain (ou Jbel Nefoussa) ou encore le pays des Garamantes, le Fezzan, avec ses sites préhistoriques comme Akakus ou Messak et ses immensités désertiques parsemées d'oasis ou de lacs. À la lecture de ces deux ouvrages, et une fois le voyage accompli, l'on ne pourrait éviter de reprendre la prédiction d'Apollon par la bouche de la Pythie de Delphes: "Qui viendra trop tard en la Libye charmante. Je